

DISTRIBUTION DE PRODUITS LAITIERS AUX ELEVES DES ETABLISSEMENT PRE-ELEMENTAIRES

Monsieur NEIGE, chargé des Affaires Scolaires, informe l'Assemblée d'une proposition de la Commission des Ecoles, du 29 Octobre 1980, concernant l'organisation d'une distribution de produits laitiers aux élèves des établissements pré-élémentaires de la Commune de LUDRES.

Il précise que le FORMA accorde une subvention aux communes de 0 F 60 pour toute distribution de lait entier nature liquide en emballage individuel de 20 cl à des enfants des classes maternelles et pendant les jours de classe.

Le coût résiduel à la charge de la commune serait de 0,12 par jour et par enfant, soit une charge de 3 948 F pour la période du 1er Janvier au 11 Juillet 1981.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- autorise le Maire à signer le formulaire d'inscription relatif à la distribution de produits laitiers dans les écoles maternelles de LUDRES,
- dit que cette dépense, d'un montant de 23 688 F sera inscrite à l'article 601 du budget primitif 1981.